



SYNDICAT
NATIONAL
DES
FINANCES
PUBLIQUES

Section FO-DGFIP de la MARNE
Secrétaire Départementale : Christelle HANTISSE
Tél : 03 26 58 78 29
Mail : fo.ddfip51@dgfip.finance.gouv.fr
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>

CTL du 06 février 2017

- Projet de réaménagement des services de la Direction (pour avis) :

Dans le cadre du déménagement du pôle fiscal de la Cité Tirlet vers Ste Marguerite et les conséquences en cascade sur le déménagement de certains services, voici quelques précisions :

- une partie des agents de l'ESI installée provisoirement dans la salle Chardonnay va intégrer à la mi-février une partie des locaux définitifs situés au RDC dont les travaux sont terminés.
- la 2^e partie des agents de l'ESI devrait intégrer les nouveaux locaux en avril.
- le local « courrier » doit être déplacé mais, à ce jour, aucune précision sur le lieu retenu.
- le service « Affaires Économiques » a déménagé le 6 février.

La Direction a indiqué qu'un marché pluriannuel doit être mis en place pour les « ouvrants » de tout le bâtiment « Ste Marguerite » selon les possibilités de financement. Il a été rappelé à la Direction qu'il ne fallait pas oublier le bâtiment de Reims qui rencontre également des problèmes sur les « ouvrants ».

Ces déménagements en cascade doivent se terminer au plus tard en septembre 2017 après l'arrivée du pôle fiscal. Les plans concernant ce service n'ont toujours pas été communiqués.

FO-DGFIP s'est abstenu en raison de l'absence de l'intégralité du projet

- Bilan de la campagne de notation 2016 (pour information) :

Pour être noté, l'agent doit être présent 180 jours minimum : FO-DGFIP condamne cet état de fait.

721 agents ont été notés en 2016 pour l'activité 2015 (734 en 2015). Il est à déplorer qu'aucune remontée statistique n'est possible pour les refus d'entretien.

Les recours hiérarchiques ont concerné 27 agents (29 en 2015) dont 8 A, 15 B et 4 C.

Les recours en CAPL (CAP Locale) ont concerné 23 agents (24 en 2015) dont 6 A, 13 B et 4 C.

Les recours en CAPN (CAP Nationale) ont concerné 5 agents (4 en 2015) dont 2 A, 2 B et 1 C Technique.

Il faut rappeler que l'article 57 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifié par l'article 148 de la loi de finances pour 2016 a instauré dans la Fonction Publique un cadencement unique d'avancement d'échelon, entraînant de fait la suppression de l'attribution des réductions-majorations d'ancienneté à partir de l'évaluation 2017 (activité 2016) pour la catégorie B et à partir de l'évaluation 2018 (activité 2017) pour les catégories A et C : merci PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations).

FO-DGFIP exige l'abrogation des dispositions issues du décret du 28 juillet 2010 concernant l'entretien professionnel et revendique un nouveau système de notation fondé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec maintien de la note chiffrée et des réductions d'ancienneté sans contingentement. **FO-DGFIP, étant le seul syndicat à défendre la liste d'aptitude**, il conviendra d'être vigilant sur la rédaction des comptes-rendus d'entretien qui serviront de base aux listes d'aptitude. Par ailleurs, la CFDT s'est félicitée de la suppression de l'attribution des réductions majorations et de la note chiffrée.

- Point d'information sur les transferts de charges/emplois lié au SDCI (pour information) :

Le SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) a fait l'objet d'une nouvelle réforme en 2016. Cette réforme territoriale a un impact sur le réseau des Trésoreries qui se traduit par des transferts de compétences d'une Trésorerie vers une autre avec des répercussions en matière d'emplois. La fermeture des Trésoreries d'Avize et de Pontfaverger ajoutent du volume aux différents transferts de charges. Si la Direction fait le choix, comme en 2015, de modifier le périmètre des Trésoreries en donnant la gestion des communes aux comptables gérant les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), d'autres Trésoreries risquent de fermer

également (Anglure, Verzy).

Par ailleurs, les agents des collectivités (secrétaires, maires, présidents) n'ont pas tous évolué dans leur manière de travailler et semblent ne pas avoir connaissance de toutes les infos liées à ce nouveau dispositif ce qui entraîne des difficultés pour les agents des Trésoreries.

- Point d'information sur la convention SAR-réseau (pour information) :

Le SAR (Service d'Appui au Réseau) a été mis en place en septembre 2016 avec 3 emplois (1A + 2B) et rattaché à la division SPL de la Direction : sorte d'équipe de renfort « à domicile ». Le bilan provisoire est plus que mitigé et met en avant une coquille bien vide. Physiquement, seul le poste de A a été pourvu. Pour pallier ce problème, 1 C de l'EDR (Equipe de Renfort) est venu prêter mains fortes depuis septembre 2016 jusqu'en mars 2017 ce qui est un comble : 1 agent de l'EDR dépannant un service d'appui au réseau. Malgré tout, cet agent a été obligé de se déplacer dans les services concernés (notamment à Avize avant sa fermeture) pour effectuer les tâches demandées ce qui démontre les limites et la fragilité du SAR. Il est prévu qu'un volontaire (!!!) de l'ERD poursuive cette mission, à compter du 1^{er} avril et jusqu'en septembre 2017 dans l'attente du mouvement de mutation.

- Point d'information sur les nouvelles modalités de réception téléphonique dans les SPF (pour information) :

Il est prévu provisoirement sur les SPF (Service de Publicité Foncière) de Reims et d'Épernay une réception téléphonique uniquement le matin pour alléger les tâches. Ce point d'info a démontré un malaise bien plus grave dans les 3 SPF de la Marne : Épernay est en sous-effectif (4 agents sur 7), 3 départs en retraite sur Reims, perte de technicité... Dans ce contexte, l'attractivité du service est déclinante et il faut ajouter que depuis septembre 2016, la prime mensuelle liée à ce service a été supprimée pour les nouveaux arrivants!

Pour rappel, le CHS a également pointé du doigt les conditions de travail de plus en plus désastreuses de ces 3 services.

- Présentation des pôles interrégionaux en matière de Contrôle Fiscal : pôle pénale interrégional et pôle de programmation interrégional(pour information) :

L'objectif affiché de ces pôles est de venir en aide aux services du contrôle fiscal départemental et d'harmoniser les pratiques. Malheureusement, les emplois de ces pôles sont issus de redéploiement et non de création (on déshabille Pierre pour habiller Paul). Force est de constater que la DIRCOFI devient l'élément principal du contrôle fiscal au détriment des services départementaux perdant ainsi leur autonomie.

- Questions Diverses :

- Trésorerie Reims CHU : devis en cours concernant les cloisons dans les services comptabilité et recouvrement.

- Double écran : les agents ont parfois un double écran de marque et de taille différente. Une commande et un redéploiement par type d'écran sont en cours afin de pallier ce problème.

- Cité Administrative Tirlet : la signalétique a été modifiée afin de rendre plus lisible l'accès aux différents services de la DGFIP.

- Permanences en place suite à fermeture de Trésoreries (Avize, Pontfaverger, Mourmelon, Ville en Tardenois) : elles sont assurées par des agents de l'ERD ou des agents des ex-Trésoreries fermées. Les paiements par chèque et carte bancaire (TPE) sont acceptés (pas de numéraire) et les boîtes à lettres ont été supprimées.

- Accueil sur rendez-vous dans les SIP et SIE : un point par la Direction sera fait lors d'un prochain CTL. L'expérimentation sur le site d'Épernay ne semble pas très concluante pour le moment. Le site de Reims n'est actuellement pas concerné du fait de la fusion des services SIP et SIE et d'une réflexion globale de la Direction sur l'accueil dans son intégralité.

- ERD : le vivier est composé seulement de 2 candidatures issues de la Gestion Fiscale.

Pour de plus amples explications, n'hésitez pas à contacter vos représentants FO-DGFIP :

Christelle HANTISSE	Catherine LADIRAY
Simon BUR	Sylvain COMMENCAIS